

Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, suite au renouvellement de l'approbation des substances actives metsulfuron-méthyle et thifensulfuron-méthyl, du produit phytopharmaceutique ERGON

de la société ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED
enregistrée sous le n°2016-2326

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 16 décembre 2020,

Considérant qu'un risque unacceptable de contamination des eaux souterraines, lié à l'utilisation de ce produit, ne peut être exclu,

Considérant également qu'un risque d'effet unacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation de ce produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.

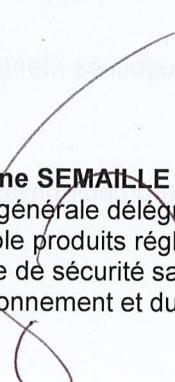
Informations générales sur le produit

Noms du produit	ERGON CONNEX CROSSFIRE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED Office Camrascan House Lynch wood PE2 6QR PETERSBOROUGH Royaume-Uni
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	68 g/kg - metsulfuron-méthyle 682 g/kg - thifensulfuron-méthyl
Numéro d'intrant	2080193
Numéro d'AMM	2100065
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

07 AVR. 2021

Caroline SEMAÎLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
15105912 Blé*Désherbage	0,09 kg/ha	1/an	F	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées..	0,06 kg/ha	1/an	F	6 mois	18 mois
15105913 Orge*Désherbage	0,09 kg/ha	1/an	F	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées..	0,09 kg/ha	1/an	F	6 mois	18 mois
15105915 Seigle*Désherbage	0,09 kg/ha	1/an	F	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées..	0,09 kg/ha	1/an	F	6 mois	18 mois